



Saint-Lô, le 28 novembre 2019

LE PRÉSIDENT

Nos Réf : ATE-DIE-2019.379-SG-CA

Monsieur le Premier Ministre,

Dans le cadre du projet de loi « Décentralisation et différenciation » que vous avez présenté en juin dernier, votre directeur général des infrastructures, des transports et de la mer a fait savoir à l'assemblée des Départements de France que le ministère des transports recensait actuellement les conseils départementaux potentiellement intéressés par la décentralisation d'au moins une partie du réseau national non concédé.

En réponse, j'ai le plaisir de vous faire savoir que le Département de la Manche porte un intérêt certain à cette nouvelle phase de décentralisation routière, notamment pour les routes nationales n° 174, 175 et 13, que nous avons modernisées et sécurisées conjointement depuis une vingtaine d'années dans le cadre des derniers contrats de plan Etat / Région / Département.

Ces infrastructures sont complémentaires aux 7 780 km de routes départementales que nous gérons et aménageons au quotidien.

C'est pourquoi, le Département de la Manche est potentiellement intéressé par cette nouvelle phase de transfert, sous réserve de la mise en place de compensations des charges à l'instant T, et des financements mobilisés dans le contrat de plan actuel pour finaliser la sécurisation de ces routes nationales.

Restant à votre disposition pour échanger sur ces principes,

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Marc Lefèvre,
Président du conseil départemental

Monsieur Édouard Philippe
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS